

SOMMAIRE

	EDITO	p.03
01	NOTRE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	p.04
	La CAPI en bref	p.06
	Nos 22 communes	p.06
	Notre histoire : de la ville nouvelle à la CAPI	p.07
	Nos compétences	p.08
	Notre organisation politique	p.14
	Notre budget	p.16
	Nos agents	p.17
02	NOTRE NOUVELLE GOUVERNANCE	p.18
	Les faits marquants	p.20
	Les instances	p.21
03	NOTRE PROJET DE TERRITOIRE	p.22
	CAPI 2026, une démarche ouverte et participative	p.23
	CAPI 2026, un projet en 3 étapes	p.26
	CAPI 2026, en chiffres	p.27
04	NOTRE PACTE DE GOUVERNANCE	p.28
	Pourquoi un pacte de gouvernance ?	p.30
	L'élaboration de ce pacte	p.31
05	NOTRE PACTE FINANCIER ET FISCAL	p.32
	La réalisation d'une prospective financière	p.35
	Notre pacte	p.37
06	LA GESTION DE CRISE	p.38
	Les chiffres clés	p.40
	Les principales actions à retenir	p.42
07	ÇA S'EST AUSSI PASSÉ EN 2020-2021	P.44
	Rétrospective d'actions et d'évènements marquants	p.46

ÉDITO

Ce rapport d'activité permet de retracer l'ensemble des projets et actions menés sur la période 2020-2021.

2020 a été une année charnière pour la CAPI, marquée par la mise en place d'une nouvelle gouvernance mais également par le lancement de l'écriture de notre projet de territoire qui a été menée en concertation avec les élus, les partenaires ainsi qu'un panel de citoyens capisérois.

Ce projet de territoire, baptisé « CAPI 2026 », orientera l'ensemble des actions mises en œuvre par la CAPI dans les années à venir. Cette ambition repose sur 4 principes transversaux :

- Une gouvernance affirmée en faveur d'une ouverture aux territoires et d'une coopération renforcée;
- L'innovation au service des politiques publiques pour une relation usagers repensée;
- La transversalité pour décloisonner les politiques publiques ;
- La participation citoyenne.

Dans ce rapport, nous vous proposons de découvrir plus en détails la construction de cette feuille de route, dont la mise en œuvre est rendue possible grâce à deux démarches clefs : notre pacte financier et fiscal et notre pacte de gouvernance.

La période 2020-2021 a également été marquée par une crise sanitaire sans précédent, qui nous a poussé à nous réinventer et à nous mobiliser pour soutenir les habitants, les personnes vulnérables ou les entreprises locales affectés par la crise.

Malgré cette période particulière, tous les services de la CAPI sont restés engagés et les projets portés par l'Agglomeration ont pu se poursuivre. Parmi ces grands projets, nous avons notamment lancé en 2020 les travaux de la future piscine intercommunale et réalisé des projets importants pour le territoire : l'extension de la voie verte le long de la Bourbre, l'extension

à 2x2 voies de la RD1006, la construction de bâtiments exemplaires à Bourgoin-Jallieu tels que le restaurant scolaire de l'école Jean Rostand ou le Club House du Stade des Loipes à La Verpillière.

Je vous invite à découvrir plus en détails ce rapport d'activité 2020-2021 afin d'avoir une vision globale de l'ensemble des politiques publiques menées par la CAPI, permettant le maintien d'un haut niveau de service tout en s'adaptant aux nouveaux besoins des habitants.

Bonne lecture!

Jean PAPADOPULO,

Président de la CAPI.





La CAPI en bref	p.06
Nos 22 communes	p.06
Notre histoire : de la ville nouvelle à la CAPI	p.07
Nos compétences	p.08
Notre organisation politique	p.14
Notre budget	p.16
Nos agents	p.17





LA CAPI EN BREF

CAPI

(Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère)

Date de création : **1**er **Janvier**

2007

Jean Papadopulo Président (Maire de Four)

70 élus communautaires

(15) vice-présidents

(10) conseillers délégués

conseillers communautaires suppléants

22 communes 257,51 km² de superficie

108 709

habitants au 1er janvier 2021 (multiplié par deux en 30 ans) 29%

de la population a moins de 20 ans

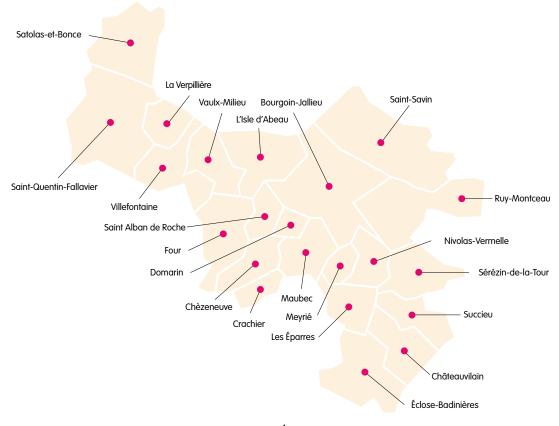
51 000 emplois

dont 37 000 salariés dans le secteur privé 6 500 établissements dans le secteur privé (recensés par l'INSEE)

47 086 logements

19 160 familles avec enfants soit 44% des ménages

NOS 22 COMMUNES



NOTRE HISTOIRE : DE LA VILLE NOUVELLE À LA CAPI

L'histoire du territoire de la CAPI est singulière car son étendue et les institutions chargées de le gérer, ont été modifiées au fil du temps.

10 janvier 1972 Création de l'agglomération nouvelle de L'Isle d'Abeau : 21 communes. Création de l'EPIDA, Établissement Public 11 août 1972 d'État chargé de l'aménagement de la Ville Nouvelle. 26 décembre 1972 Création du SCANIDA, Syndicat Communautaire d'Aménagement de l'Agglomération Nouvelle de L'Isle d'Abeau : 21 communes. SAN 15 septembre 1984 En respect de la loi Rocard (1983), le SCANIDA est transformé en SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle). 5 communes: Four L'Isle d'Abeau L'État décide de mettre fin à l'OIN (Opération Entre 1999 et 2006 Saint-Quentin-Fallavier d'Intérêt National). Il propose que la Ville Vaulx-Milieu Nouvelle devienne une Communauté Villefontaine d'Agglomération. 1er janvier 2007 M. le Préfet de l'Isère prononce la **CAPI** transformation/extension du SAN en Communauté d'Agglomération. Création Les 20 premières de la Communauté d'Agglomération communes: Porte de l'Isère : la CAPI. Badinières, Bourgoin-Jallieu, Chèzeneuve, Crachier, Domarin, Four, L'Isle d'Abeau. 29 avril 2009 Fin de l'OIN (Opération d'Intéret National) La Verpillière, Les Éparres, de la Ville Nouvelle. Maubec, Meyrié, Nivolas-Vermelle, Ruy-Montceau, Satolas-et-Bonce, Sérezin-de-la-Tour, Saint Alban de Roche. Saint-Quentin-Fallavier, Saint-Savin, Vaulx-Milieu, Villefontaine. 2010 Éclose 2013 2014 Châteauvilain 2015 Création de la Commune Nouvelle d'Éclose-Badinières

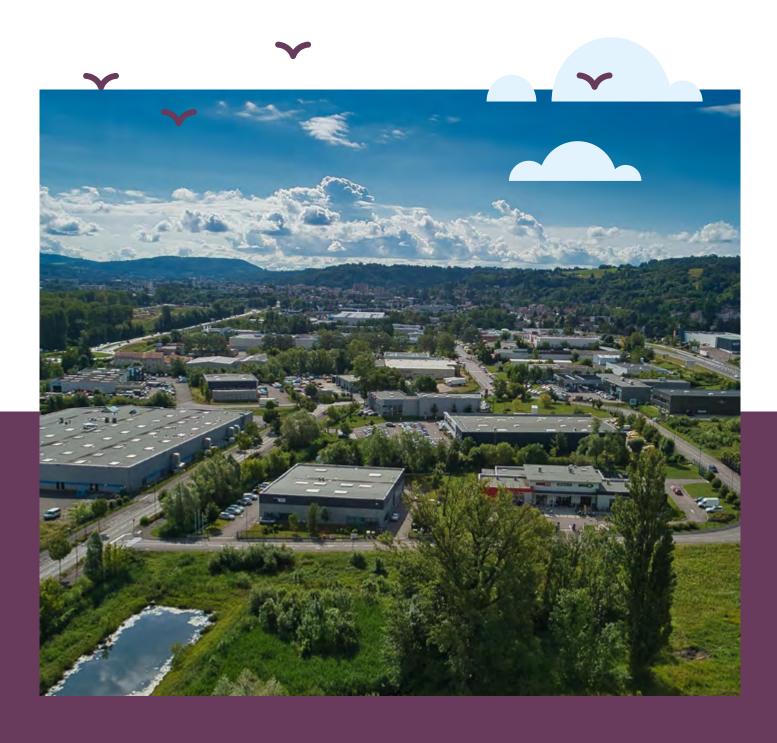
NOS COMPÉTENCES

Notre agglomération exerce des compétences en lieu et place des communes membres. Ces compétences relèvent de deux niveaux : les compétences obligatoires et les compétences supplémentaires.

DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Certaines compétences s'inscrivent dans le cadre de l'intérêt communautaire, défini comme la ligne de partage au sein d'une compétence entre les domaines d'intervention transférés à l'intercommunalité et ceux qui demeurent au niveau communal.

Elles ne doivent donc pas se décliner à la faveur d'un éparpillement géographique d'équipements et de services, dont le rayonnement ne serait que communal, voire à l'échelle d'un quartier.



NOS COMPÉTENCES OBLIGATOIRES



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Actions de développements économique ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire ;
- Organisation de la mobilité.

ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

- Programme local de l'habitat;
- Politique du logement d'intérêt communautaire; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

POLITIQUE DE LA VILLE

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

• Dans les conditions prévues par le code de l'environnement.

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

• Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs.

COLLECTE ET TRAITEMENT

• Gestion, traitement et valorisation des déchets.

EAU

- Produire, traiter et distribuer de l'eau potable ;
- Assurer l'investissement et l'exploitation.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

- Collecter les eaux usées et assurer leur transit et leur traitement ;
- Assurer l'investissement et l'exploitation.

GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

• Collecter, traiter les eaux pluviales urbaines et participer à la protection des habitations contre les inondations.









NOS COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE, DE PARCS DE STATIONNEMENT

Reconnus d'intérêt communautaire

- Les voiries de liaison entre communes et grands pôles structurants;
- Les voies de liaisons inter-quartiers ;
- Les voies de distribution et les voies des zones d'activités économiques, soit 350 km de chaussée.

EQUIPEMENTS CULTURELS

Reconnus d'intérêt communautaire

- Le Théâtre du Vellein ;
- Le Conservatoire Hector Berlioz CAPI à rayonnement départemental ;
- La Scène de Musiques Actuelles Les Abattoirs ;
- 11 bibliothèques et médiathèques.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Reconnus d'intérêt communautaire

- 6 piscines ;
- 1 base nautique;
- 1 golf.

ACTION SOCIALE

Reconnue d'intérêt communautaire

- 23 Crèches :
- 5 Micro-Crèches;
- 1 Halte-Garderie itinérante ;
- 7 Relais Petite Enfance.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Prises en charge d'opérations de maîtrise de l'énergie d'intérêt communautaire;
- Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores ;
- Création de zones environnementales sensibles et labellisées ;
- Coordination des plans de prévention des risques des communes concernées.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Production d'énergie renouvelable ;
- Construction durable;
- Plan climat.

ÉCLAIRAGE PUBLIC ET FEUX TRICOLORES

 Réalisation et gestion de tous les réseaux d'éclairage public et de tous les feux tricolores.

SÉCURITÉ INCENDIE

- Participation au service départemental d'incendie et de secours ;
- Gestion des bornes incendie (alimentation et matériel).

AGRICULTURE

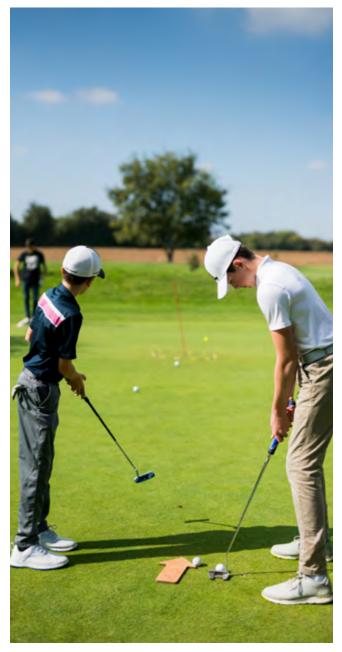
- Soutien au maintien et au développement de l'agriculture ;
- Promotion de l'agriculture raisonnée et mise en œuvre de mesures agro-environnementales.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

• Soutien au développement supérieur en lien avec le développement économique.

DISTRIBUTION DE SERVICE DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE

• Diffusion de la TNT* gratuite sur certains périmètres de l'ancienne Ville Nouvelle (contrat d'entretien et maintenance de ce réseau).









NOTRE ORGANISATION POLITIQUE

NOTRE ÉXÉCUTIF



Jean PAPADOPULO Président de la CAPI

Les 15 vice-présidents



Vincent CHRIQUI 1er vice-président Mobilités



Patrick NICOLE-WILLIAMS 2° vice-président Développement économique et compétitivité territoriale



Cyril MARION
3° vice-président
Renouvellement
Urbain et Habitat



Patrick MARGIER 4° vice-président Stratégie territoriale d'Aménagement



Denis GIRAUD 5° vice-président Stratégie territoriale de gestion des déchets



Fabien DURAND 6° vice-président Cycle de l'eau



Dominique BERGER 7º vice-président Voiries, Espaces Publics et Éclairage



Damien MICHALLET 8° vice-président Stratégie numérique, nouveaux usages et politiques contractuelles supra communautaires



Daniel GAUDE9° vice-président
Bâtiments communautaires
et innovations constructives



Jean-Pierre GIRARD 10° vice-président Stratégie financière, juridique et patrimoniale



Aurélien LEPRETRE 11° vice-président Politiques sportives



Carine KOPFERSCHMITT 12° vice-présidente Rayonnement culturel et Enseignement Artistique



Roland BORGHI 13° vice-président Politique de la ville, emploi, insertion



Mathieu GAGET 14° vice-président Agriculture et Territoire



Anne CHAUMONT-PUILLET
15° vice-présidente
Ressources humaines
et petite enfance

Les 10 conseillers communautaires délégués



Christian BETONGestion des espaces publics



Olivier TISSERAND Innovations constructives



Alain BERGERGestion et Prévention des risques



Alain MARY Mutualisation



Daniel WAJDATransition énergétique et lutte contre les pollutions



Guillaume VIALProtection et Valorisation des Espaces Naturels



Pascale BADIN Événements sportifs



Nadine ROY
Participation citoyenne et
dialogue avec les usagers



Jean-Jacques BOCHARD Moyens généraux



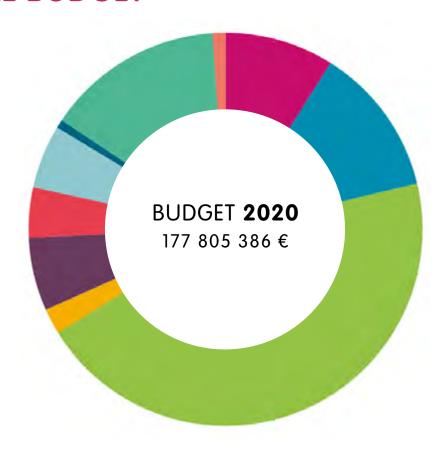
Noël SUCHETPrévention et valorisation des déchets

NOS COMMISSIONS

- Mobilités
- Développement économique et compétitivité territoriale
- Renouvellement urbain et habitat
- Politique de la ville, emploi et insertion
- Stratégie territoriale d'aménagement
- Stratégie de gestion des déchet
- > Cycle de l'eau
- Voiries, espaces publics et éclairage, gestion des espaces publics
- > Stratégie numérique et usages

- > Bâtiments communautaires et innovation constructive
- > Stratégie financière, juridique et patrimoniale
- > Politique sportive et évènementiels
- > Rayonnement culturel et enseignement artistique
- ➤ Agriculture et territoire
- > Petite enfance
- Gestion des risques
- > Protection des espaces naturels
- Transition écologique et énergétique et lutte contre les pollutions
- > Mutualisation

NOTRE BUDGET



15 932 855 € TRANSPORT
21 871 593 € CYCLE DE L'EAU
79 877 372 € CHARGES GENERALES
3 746 921 € SERVICE INCENDIE
ET SECOURS
10 738 480 € CULTURE

7 297 248 € EQUIPEMENTS SPORTIFS

9 294 169 € PETITE ENFANCE

1 231 267 € POLITIQUE DE L'HABITAT

25 946 704 € AMENAGEMENT ET SERVICE

URBAIN, ENVIRONNEMENT

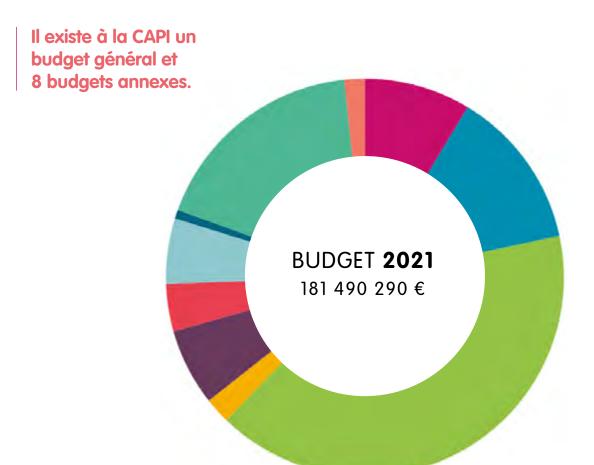
1 868 755 € DEVELOPPEMENT

ECONOMIQUE ET TOURISME









15 698 176 € TRANSPORT

23 589 496 € CYCLE DE L'EAU

73 709 888 € CHARGES GENERALES

3 807 415 € SERVICE INCENDIE

ET SECOURS

11 348 466 € CULTURE

7 045 662 € EQUIPEMENTS SPORTIFS

9 627 985 € PETITE ENFANCE

1 269 921 € POLITIQUE DE L'HABITAT

32 384 605 € AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT

3 008 675 € DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME

NOS AGENTS

Au quotidien, 880 agents (705 équivalents temps plein) contribuent au développement du territoire et à la mise en place de services à la population et aux entreprises. Parmi eux, 66% sont des femmes. La CAPI emploie une majorité d'agents titulaires (75%).

880	705 ETP (équivalents temps plein)	613 titulaires, soit 75% de l'effectif	Taux d'emploi de personnes en situation de handicap en 2020 à la CAPI : 6,82% (taux légal fixé à 6%)
agents	536 femmes, soit 66% de l'effectif	10 apprentis accueillis en 2021	



Les faits marquants Les instances p.20 p.21







2020 a été marquée par la mise en place de notre nouvel exécutif suite aux élections communautaires (le 7 juillet).



Installation du nouvel exécutif

avec l'élection des 15 vice-présidents et des 10 conseillers communautaires délégués ;



Désignation des élus

dans les différentes instances et satellites où la CAPI est représentée. Élection de Jean PAPADOPULO, maire de Four, pour un deuxième mandat consécutif;



Composition des 13 commissions thématiques ainsi que de la CCSPL (Commissions consultatives

des services publics locaux);



Compositions des organismes internes indispensables au fonctionnement de la

collectivité: CAO (Commission d'appel d'offres), CT (Comité Technique), CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), commission DSP (Délégation de service public);

LES INSTANCES

- Sara (Sara Aménagement, Sara Développement, Isère Aménagement);
- Semidao (Société d'Exploitation Mutualisée Iséroise de Distribution d'eau);
- SYPENOI (Syndicat de Production d'Eau du Nord Ouest Isère);
- Le syndicat des eaux de la région de Biol ;
- Epage de la Bourbre (Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux de la Bourbre);
- SMND (Syndicat Mixte Nord Dauphiné en charge de la collecte des ordures ménagères);
- SAGAV (Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Aires pour les gens du Voyage en Nord-Isère);

- Le syndicat mixte du SCoT Nord-Isère (Schéma de Cohérence Territoriale);
- > TE38 (Le territoire d'énergie Isère);
- > Le Pôle métropolitain ;
- SMT AML (Syndicat des Mobilités des Territoires de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise);
- Le Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan;
- Le GIP (Groupement d'intérêt public) Réussite éducative du Nord Isère;
- **La Mission locale** et de nombreuses autres associations ;
- > Les Abattoirs.

Par ailleurs, la CAPI s'appuie sur un délégataire (la société Keolis Porte de l'Isère) pour exploiter le réseau de transports RUBAN.





CAPI 2026, une démarche ouverte et participative p.23 CAPI 2026, un projet en 3 étapes p.26 CAPI 2026, en chiffres p.27





En début de mandat, nous avons souhaité formaliser un projet de territoire pour la période 2020-2026.



CAPI 2026, c'est notre feuille de route pour les 6 prochaines années qui fixe une stratégie politique, locale, solidaire et fédératrice pour développer notre territoire. Économie, habitat, environnement, déplacements, aménagement... notre projet de territoire aborde et anticipe tous les sujets qui touchent la vie et l'avenir des capisérois(es).

CAPI 2026, c'est donc une ambition qui anticipe les évolutions des modes de vie dans les années à venir, traduite en un plan d'action opérationnel à court, moyen et long terme.

CAPI 2026 est un projet évolutif qui sera enrichi au fil du temps puisqu'il s'adaptera aux aléas (budgétaires, sanitaires...), mais aussi aux opportunités de développement. CAPI 2026 a été mené en cohérence avec deux autres démarches visant à rendre possible le financement du projet de territoire :

- > Le pacte de gouvernance (voir p.28);
- > le pacte financier et fiscal (voir p.32).

Nous avons en effet souhaité pouvoir poser les bases politiques (Projet de territoire), financières (Pacte financier et fiscal) et de fonctionnement démocratique (Pacte de gouvernance) permettant à notre agglomération de relever les nombreux défis de notre territoire, au service des habitants, des entreprises et des usagers.

CAPI 2026, UNE DÉMARCHE OUVERTE ET PARTICIPATIVE

CAPI 2026 met en avant un projet porté collectivement avec les 22 communes, en lien avec les intercommunalités voisines, le Département, la Région, le Pôle métropolitain...Mais c'est aussi et avant tout un projet concret pour et par les Capiséroises.

De son élaboration à sa mise en œuvre, CAPI 2026 a été menée en **concertation** avec de nombreux acteurs du territoire et avec ses habitants, pour avoir une idée aussi concrète que possible des besoins de notre intercommunalité.

Cette volonté participative s'est notamment traduite par **la création** d'un panel de **40 citoyens aux profils très variés** et mobilisés depuis l'origine du projet.

Nous avons en effet souhaité construire une démarche fédératrice, participative et représentative de tous ceux qui vivent, travaillent, étudient, grandissent sur notre territoire.

CAPI 2026 a ainsi été menée en concertation avec :

- Les élus communautaires ;
- Les principaux partenaires du territoire Nord Isère; (Conseil de développement, les chambres consulaires...)
- Un panel de 40 citoyens représentatifs des 22 communes de la CAPI;
- Les services de la CAPI.









CAPI 2026, UN PROJET EN 3 ÉTAPES

CAPI 2026 s'est construit collectivement en 3 étapes clés :

DIAGNOSTIC

octobre à novembre 2020

la construction d'un diagnostic, permettant d'entendre la voix du panel citoyen, de partenaires, des élus du territoire et d'agents de la CAPI.

PLAN D'ACTIONS

décembre à janvier 2021

l'élaboration d'une ambition et d'une stratégie, qui a notamment défini les 4 principaux transversaux et les 3 grandes orientations.

DÉPLOIEMENT

février à juin 2021

la formulation d'une feuille de route politique qui a permis de décliner les orientations en plan d'action opérationnel concret avec 48 fiches actions.

Validé officiellement et à l'unanimité, le 8 juillet 2021, CAPI 2026 est désormais lancé.



CAPI 2026, EN CHIFFRES



2 réunions avec le groupe des partenaires (dont le Conseil de développement)



2 séminaires avec les élus



5 comités techniques



2 réunions avec le panel citoyens (phases diagnostic et plan d'action)



Une cinquantaine de participants issus de la société civile



Pourquoi un pacte de gouvernance ? p.30 L'élaboration de ce pacte p.31





La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique permet l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'intercommunalité à laquelle elles appartiennent.

Comme toutes les collectivités en France, nous avons dû nous prononcer sur l'intérêt d'élaborer et d'adopter un pacte de gouvernance. Si la mise en place d'un pacte de gouvernance est facultative, le conseil communautaire doit en revanche obligatoirement débattre sur ce sujet.

La loi laisse en effet aux élus communaux et communautaires le soin de déterminer d'un commun accord le contenu de ce pacte de gouvernance. À la CAPI, nous avons ainsi souhaité élaborer un pacte de gouvernance entre notre agglomération et les communes membres.

Travaillé depuis septembre 2020, le contenu de ce pacte a été validé en 2021 par les conseils municipaux et communautaires. Notre pacte de gouvernance n'est pas figé dans le temps et a vocation à évoluer au fil du mandat.

POURQUOI UN PACTE DE GOUVERNANCE ?



CE PACTE A NOTAMMENT POUR OBJECTIFS DE:

- permettre aux élus de s'accorder, dès le début du mandat, sur notre fonctionnement quotidien à la CAPI;
- faciliter le dialogue, la coordination entre notre agglomération et les communes;
- renforcer les liens entre notre intercommunalité, les communes et les Maires;
- mieux reconnaître la place des communes et de leurs élus en mettant tous les Maires au cœur de notre intercommunalité;
- créer un espace de dialogue politique autour de questions essentielles et de les traduire dans l'élaboration du projet communautaire;
- intégrer la participation citoyenne dans le processus décisionnel.











Un groupe de travail composé de 5 élus communautaires a été chargé de rédiger un projet de Pacte. Au travers du document proposé, notre agglomération et ses communes membres se sont attachées à définir et mettre en œuvre une gouvernance qui garantisse la transparence, la représentativité de chaque commune, la participation citoyenne et la recherche de consensus dans le processus décisionnel.

LE CONTENU DE CE PACTE :

UN PRÉAMBULE

qui constitue une charte des valeurs communes aux conseillers municipaux et communautaires ;

LA PRÉSENTATION DE NOTRE GOUVERNANCE

1ère **partie**: rappel des instances existantes (bureau – conseil-commissions-conférence des maires);

2^{ème} **partie** : les engagements de notre agglomération envers les élus communaux mais aussi des communes envers la CAPI.

NOS INSTANCES CONSULTATIVES ET PARTICIPATIVES

le conseil de développement Nord Isère; la commission consultative des services publics locaux ; la commission d'accessibilité ; le panel citoyen (nouveauté du mandat).

NOS ENGAGEMENTS POLITIQUES

du mandat et leur articulation (le projet de territoire ; la mutualisation ; le Pacte financier et fiscal).



La réalisation d'une prospective financière Notre pacte p.35 p.37





Répondant à une obligation réglementaire, notre pacte financier et fiscal est avant tout un accord politique définissant les grands équilibres entre les communes et notre intercommunalité. Dans un contexte de raréfaction de la ressource publique, cette démarche collective vise à définir les répartitions des recettes fiscales, les mécanismes de compensation et de solidarité entre la CAPI et les communes membres.

Notre pacte vient en appui du projet de territoire et intègre le schéma de mutualisation en identifiant les modalités de mise en commun des moyens financiers et fiscaux du bloc communal.

Le précédent pacte a été approuvé le 19 décembre 2017. En 2020 et 2021, nous avons donc engagé le travail d'élaboration de ce pacte, voté en décembre 2021.

Fruit de la concertation menée avec les communes, ce pacte se base sur deux principes fondamentaux :

- nous donner les moyens pour porter notre projet de territoire sur le mandat 2020-2026;
- conserver le lien fort entre les communes et notre agglomération, par la mise en place d'outils financiers et fiscaux de solidarité et de coopération.





LA RÉALISATION D'UNE PROSPECTIVE **FINANCIÈRE**

Pour mettre en place notre Pacte financier et fiscal, nous avons réalisé une étude prospective et financière avec l'appui du cabinet d'étude (KPMG).

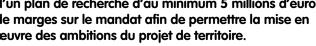
LES GRANDS ENSEIGNEMENTS À RETENIR DE CETTE ANALYSE RÉTROSPECTIVE ET PROSPECTIVE :

- une situation financière globale satisfaisante et améliorée sur le précédent mandat pour notre agglomération;
- une amélioration de l'excédent brut de fonctionnement comme de notre capacité d'autofinancement sur la période 2014-2019;
- le respect des engagements du contrat conclu par notre agglomération avec l'Etat en 2017 (maintien des dépenses de fonctionnement bien en deçà de l'objectif d'augmentation de 1.27 %, limitation de son recours à l'emprunt).

Toutefois, les impacts financiers de la crise sanitaire et un contexte national contraignant viennent dégrader notre prospective financière à horizon 2026 :

- Covid : impact moyen annuel de 2,2 M€ sur le mandat
- > Réforme fiscale liée à la suppression de la taxe d'habitation qui limite le levier fiscal de notre intercommunalité (remplacement de la Taxe d'habitation par une quote-part de TVA*) et réduit les marges fiscales des communes sur le seul foncier bâti;
- Nos ressources dépendant essentiellement de l'économie (CFE*, CVAE*, TASCOM*, Versement mobilité...);
- Une modification des règles applicables sur le territoire en matière de FPIC* avec un surcoût pour le territoire de 7 M€ répartis pour moitié sur les communes et pour moitié sur la CAPI;
- Des pertes estimées à 9.4 millions d'€ à horizon 2026 avec un autofinancement des investissements qui deviendraient nuls, si nous n'agissons pas.

Face à ce constat, le scénario alternatif retenu est celui d'un plan de recherche d'au minimum 5 millions d'euros de marges sur le mandat afin de permettre la mise en œuvre des ambitions du projet de territoire.





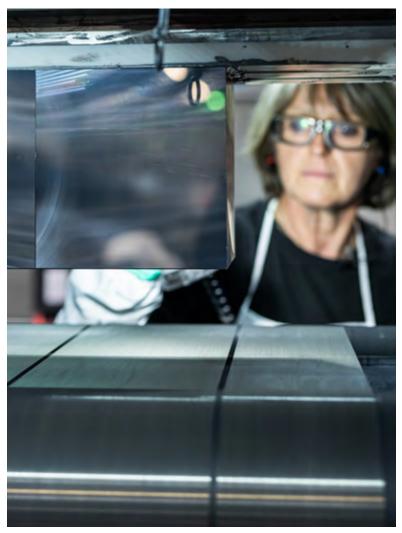
^{*}CFE : Cotisation foncière des entreprises



^{*}CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

^{*}TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales

^{*}FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales







NOTRE PACTE

Notre Pacte financier et fiscal a été construit en lien avec d'autres outils contribuant à une exigence de maîtrise de l'utilisation des fonds publics. Avec le projet de territoire, l'optimisation et la rationalisation des dépenses et recettes, il formalise ainsi cet effort commun de notre EPCI* et des communes pour une efficience des politiques publiques du territoire.

LES GRANDS PRINCIPES:

PERMETTRE UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT AMBITIEUSE

- En renforçant la cohérence et les équilibres du territoire en offrant une capacité d'accueil aux entreprises ;
- En répondant aux défis environnementaux ;
- En accompagnant la transition écologique du patrimoine, des mobilités;
- En affirmant un territoire de liens et d'envies en adaptant les services publics aux évolutions sociétales.

MENER UN TRAVAIL
D'EFFICIENCE SUR
L'ENSEMBLE DES
POLITIQUES PUBLIQUES

Au regard de la raréfaction de la ressource et de la nécessité de conserver une capacité à investir, nous avons débuté une démarche ambitieuse visant à revisiter l'ensemble des politiques publiques, à en mesurer l'efficience et aboutir à des arbitrages permettant des économies supérieures à hauteur de 2 à 3 M€ annuels à horizon 2026.

RECHERCHER
DE NOUVELLES
RESSOURCES À COURT
ET MOYEN TERME

Notre offre de service ne pourra se maintenir que dans la perspective d'une croissance de l'économie sur le territoire. Un effort collectif des communes, de notre agglomération et de ses opérateurs et partenaires doit permettre de créer les conditions d'accueil de nouvelles entreprises. Alors que le territoire reste attractif pour le tissu économique, il convient d'éviter une absence de capacité d'accueil.

REPENSER LA POLITIQUE DE SOLIDARITÉ À L'ÉCHELLE DE NOTRE TERRITOIRE Certaines communes de notre territoire connaissent des situations financières tendues dans un contexte de raréfaction des ressources alors même qu'elles sollicitent fortement leurs contribuables. Par ailleurs, les nouvelles ressources générées par les zones d'activités communautaires pourraient être mieux partagées.

ADAPTER LA FISCALITÉ COMMUNAUTAIRE

Notre agglomération financera en grande partie sa politique d'investissement sur ses ressources grâce aux mesures d'efficience sur l'ensemble du mandat. En revanche, c'est principalement l'impact de la réforme du FPIC* décidée par l'Etat engendrant une perte de 3.5 M€ de marges annuelles qui devra être financée par la fiscalité.

*EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

^{*}FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communale

LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

Les chiffres clés Les principales actions à retenir p.40

p.42







Les années 2020 et 2021 ont été marquées par la gestion de la crise du COVID. Face à cette crise sanitaire exceptionnelle, nous avons fait face et avons dû nous adapter, nous organiser pour maintenir la continuité des services publics essentiels. Cette crise a aussi porté différentes initiatives permettant de renforcer les liens de solidarité citoyenne et l'entraide entre tous les acteurs de notre territoire.

La crise sanitaire a toutefois également eu des conséquences financières importantes pour notre agglomération :

- Des dépenses supplémentaires non-prévues : acquisition de masques, produits d'hygiène...;
- Des pertes de recettes (fermeture des équipements, reprise ralentie de l'activité...);
- Des impacts sur la fiscalité avec un effet retard en 2021;
- ➤ Un soutien au monde économique (prise en charge des loyers, contribution au fond de soutien économique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes...).

LES CHIFFRES CLÉS

258 agents en télétravail **161 agents** mobilisés en service minimum

57 600 masques réceptionnés

73 300 €

ont été dépensés pour l'achat de fournitures et de matériels masques chirurgicaux, thermomètres, gels hydroalcooliques, etc;

Petite enfance

32 enfants

de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire accueillis ponctuellement ou régulièrement

3

structures ouvertes accueillant en moyenne entre 6 et 8 enfants par jour **53**

agents

mobilisés sur 8 semaines





LES PRINCIPALES ACTIONS À RETENIR

DES ACTIONS EN INTERNE

- Mise en place et animation d'une cellule de crise quotidienne ;
- Mise en place des conditions du maintien de l'activité (déploiement du télétravail pour 258 agents, mise en place et adaptation des protocoles sanitaires pour l'ensemble des équipements et services, établissement d'un Plan de Continuité de l'Activité...);
- Achats de masques et de gel hydroalcooliques avec les communes.

DES ACTIONS EN DIRECTION DES HABITANTS

- Lancement d'une plateforme d'entraide et de solidarité à destination des Capisèrois ;
- Maintien de services publics essentiels, y compris ceux gérés par des délégataires :
 - l'offre de transport public RUBAN;
 - l'offre de collecte des déchets pour les habitants et les entreprises ;
 - Le maintien du service eau et assainissement.
- Dotation de masques pour chaque habitant (1 habitant, 1 masque). Masques réalisés par 2 entreprises du territoire ;
- Adaptation des conditions d'accueil pour recevoir le public; réouverture des médiathèques, golf, piscines avec prises de rendez-vous ou réservation de créneau;
- Participation avec 10 communes, la ville de L'Isle d'Abeau et l'ARS* à la mise en place d'un Centre de vaccination Covid-19 sur L'Isle d'Abeau.



DES ACTIONS EN DIRECTION DES PERSONNELS INDISPENSABLES À LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

- Mise en place d'un accueil des enfants de moins de 3 ans des personnels mobilisés pour lutter contre la propagation du coronavirus;
- Des mesures exceptionnelles et de soutien: remboursement complet des titres de transport (abonnement mensuel d'avril ou le report de l'abonnement sur le mois de mai), mise à disposition et distribution de titres gratuits au sein des établissements concernés pour les salariés des structures médicales et médico-sociales (EHPAD*), de crèches.

DES ACTIONS EN DIRECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

- 24 tablettes numériques mises à disposition des 5 EHPAD* situés sur le territoire pour aider les résidents à maintenir le lien avec leur famille et rompre leur isolement durant le confinement (La Chêneraie à Saint-Quentin-Fallavier; L'Isle aux Fleurs à L'Isle d'Abeau; La Folatière à Bourgoin-Jallieu; Jean Moulin et Delphine Neyret du Groupement Hospitalier Nord Dauphiné sur Bourgoin-Jallieu);
- Aide apportée à des associations et acteurs de la solidarité pour venir en aide aux personnes vulnérables. Enveloppe de 60 000€ répartis équitablement entre 5 associations du territoire, soit 12 000€ chacune (Le Secours populaire ; Le Secours catholique ; Les Restos du Cœur ; La Croix Rouge ; Emmaüs) ;
- Mise en place de créneaux spécifiques en piscines pour le « public prioritaire » (personnes munies d'une prescription médicale ou présentant un handicap reconnu par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

DES ACTIONS EN DIRECTION DE L'ÉCONOMIE LOCALE

- Participation au Fonds Région Unie à hauteur d'1 million d'euros afin de soutenir financièrement l'économie locale. Déploiement de 2 aides :
 - Le Fonds Région unie Tourisme, Hôtellerie, Restauration
 - Le Fonds Région unie Microentreprises et Associations ;
- Exonération de loyers pour les entreprises de la pépinière « CAPI Entreprendre » ;
- Report de plusieurs mois du versement de la taxe de séjour par les hébergeurs ;
- Reprise rapide et dans les conditions sanitaires requises pour les chantiers de travaux par les entreprises;
- Achat de masques pour la population auprès d'entreprises industrielles locales;
- Information en temps réel des aides et mesures à l'attention des entreprises sur le site internet CAPI Entreprendre ;
- Mise à disposition des habitants sur les sites internet de la CAPI et CAPI Entreprendre d'une liste de producteurs du territoire ouverts durant le confinement;
- Soutien des restaurateurs du territoire en publiant sur les sites internet de la CAPI et CAPI Entreprendre une liste des professionnels ouverts, proposant de la vente à emporter, de la livraison sur le lieu de travail le midi, etc, mises en avant de plusieurs initiatives de restaurateurs, cafeiers, traiteurs...

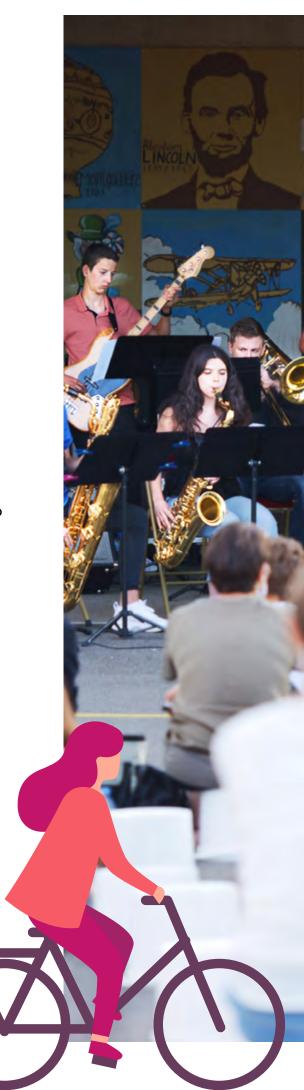
^{*}ARS : Agence Régionale de la Santé

^{*}EHPAD : Etablissment d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

ÇA S'EST AUSSI PASSÉ EN 2020-2021

Rétrospective d'actions et d'évènements marquants

p.46





RÉTROSPECTIVE D'ACTIONS ET D'ÉVÈNEMENTS MARQUANTS









L'ACQUISITION DE LA FRICHE INDUSTRIELLE BONNA SABLA À NIVOLAS-VERMELLE concession à Sara Aménagement (2020)



FUTURE PISCINE INTERCOMMUNALE à Bourgoin-Jallieu. Démarrage des travaux (2020) et avancée du chantier.





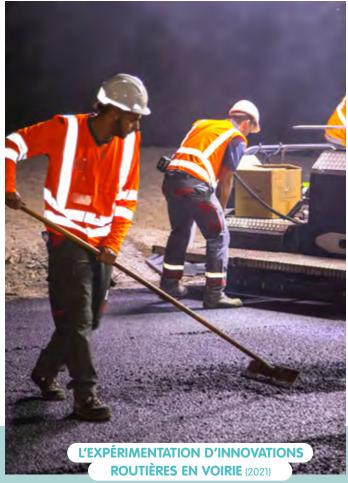
DES ÉVÈNEMENTS EN PARTENARIAT Api Race (2020 et 2021), Alpes Isère Tour (2021), Classique des Alpes juniors (2021)



en petite enfance (2021)

LE DÉMÉNAGEMENT DE LA CRÈCHE « A PETITS PAS »

dans de nouveaux locaux situés rue de la Rivoire à Bourgoin-Jallieu (2021)



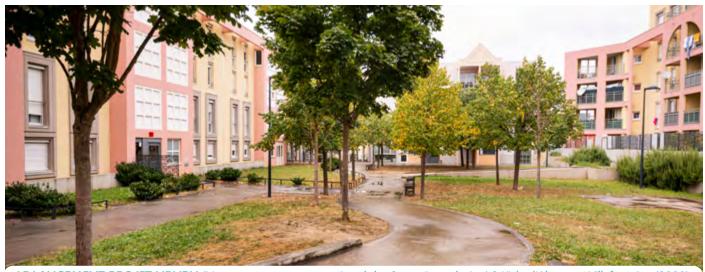












LE LANCEMENT PROJET NPNRU (Nouveau programme national de rénovation urbaine) à L'Isle d'Abeau et Villefontaine (2020)



(restaurant scolaire de l'école Jean Rostand à Bourgoin-Jallieu - 2021, Club House stades des Loipes à La Verpillière - 2020)







LE LANCEMENT DU SITE MON WEEK-END À LA CAPI (2021)











COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORTE DE L'ISÈRE (CAPI)

17 avenue du Bourg – BP 90592 38081 L'Isle d'Abeau cedex Tél. : 04 74 27 28 00

Fax: 04 74 27 69 00 capi@capi38.fr www.capi-agglo.fr

DIRECTION DE LA PUBLICATION:

Jean Papadopulo

DIRECTRICE DE LA RÉDACTION:

Yasmina Hattabi

RÉDACTION:

Direction Générale et Direction communication de la CAPI / Sémaphores

CRÉATION GRAPHIQUE, MISE EN PAGE:

Minibox&Co

CRÉDITS PHOTOS:

Benoit Gillardeau, Franck Crispin, CSBJ, Julien Radix, Plumestudio, M.Hodiesne, Christian Chevallier.

VUES AÉRIENNES:

Calyptone S. LEVY

ICONOGRAPHIE:

Minibox&Co

ÉDITION:

décembre 2022



17 avenue du Bourg - BP 90592 38081 L'Isle d'Abeau Cedex

> Tél.: 04 74 27 28 00 Fax: 04 74 27 69 00 Email: capi@capi38.fr www.capi-agglo.fr





